

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

Date de convocation : 29 avril 2025

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL.

Absents excusés : Alexandre DEL GROSSO, Marie CAPOZIO-RISSER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claude LEHR.

Pouvoir : Jean-Baptiste LANGLOIS à Evelyne KESSLER.

Démission : Anne PALANIAK – Paul TRZEBIATOWSKI

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

ORDRE DU JOUR

1. Embauche Stagiaires été
2. Financement de la venue de la caravane des écritures-inauguration de la bibliothèque de l'école élémentaire (27 juin)
3. Projet de location panneau information
4. Désignation chasseurs
5. Divers
6. Rapport des commissions

COMPTE RENDU DU 31 MARS 2025

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 mars 2025.

POINT 01 : EMPLOI ETE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, les services du centre de Loisirs ainsi que les services administratifs pour palier à la fois au départ en vacances de nos agents mais également pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1er juillet au 30 août 2019 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 4 emplois à temps non complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ;

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POINT 02 : FINANCEMENT DE LA CARAVANE DES ECRITURES

Pour l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de l'école élémentaire prévue le vendredi 27 juin prochain, les professeurs des écoles souhaitent inviter la Caravane des écritures de 14h à 18h. Les animateurs proposeront aux élèves des ateliers littéraires et musicaux sur le thème des paysages pour un montant de 1600 euros. SLA prend en charge la moitié de cette somme. Monsieur le maire propose que la commune prenne en charge l'autre moitié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et impute cette dépense au Budget 2025.

POINT 03 : PANNEAU D'INFORMATION NUMERIQUE

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal une proposition de la société CHARVET DIGITAL MEDIA pour la location d'un panneau numérique d'information d'un montant de 200 € mensuel sur une durée de 7 ans. Cette société propose 2 emplacements, l'un au niveau de la Mairie, l'autre de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donna son accord pour la mise en place d'un panneau numérique et décide de la placer au niveau de la Mairie en format paysage.

Autorise le Maire à signer la proposition de location ainsi que l'ensemble des documents et impute la dépense au Budget 2025 et suivants.

POINT 04 : DESIGNATION CHASSEURS

Monsieur BRONDANI, adjudicataire de la chasse communal vient de nous informer de la modification de ses partenaires de chasse.

Les 2 seuls et uniques partenaires sont à présent :

- HECKLEN Mario domicilié à Brunstatt
- WALTER Marc domicilié à Zillisheim

POINT 05 : RAPPORT DES COMMISSIONS

JOURNEE CITOYENNE : L'organisation de cette matinée est en cours avec un peu plus de 10 ateliers pour le moment. Le repas de midi sera pris à la salle des fêtes comme par le passé.

VISISTE DE NOS AMIS DE SCHLIERBACH EN ALLEMAGNE : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une délégation de 10 personnes (élus et personnel communal) a répondu favorablement à notre invitation pour participer à la commémoration du 8 mai qui aura lieu le 11 mai. Ils arriveront le samedi en fin de journée et seront reçus en Mairie, le lendemain la commémoration aura lieu à l'église, devant le monument aux morts et dans la cour de l'école. L'ensemble des membres du Conseil municipal sont bien évidemment conviés aux 2 rendez-vous du samedi et du dimanche.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.